

CNIP/ IPYC

Our club's objective is to provide members with adequate permanent facilities including harbour, storage and clubhouse for the purpose of conducting sailing races and boating among amateurs at the lowest reasonable cost. The active participation of all Club members is necessary to achieve this objective.

L'objectif de notre Club de voile est de doter les membres d'installations permanentes adéquates, incluant le port, les espaces d'entreposage et le pavillon d'accueil afin qu'ils puissent mettre sur pieds des courses et naviguer parmi des amateurs de voile à un coût raisonnable. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de la participation de chacun des membres du Club.

As members of the Ile Perrot Yacht Club we promise to conduct ourselves as follows:

When something is broken we fix it, when something is dirty we clean it and when something is out of place we put it in order. We do not create work for others. We treat each other and the property with respect and we confront those who do not. Here are some guidelines:

À titre de membre du Centre nautique de l'Île Perrot, nous nous engageons à respecter les règles suivantes :

Lorsque quelque chose se brise, nous le réparons, lorsqu'un endroit du Club est sali, nous le nettoyons et quand nous utilisons les espaces communs, nous les remettons en ordre. Nous n'imposons pas notre désordre aux autres. Nous traitons les autres membres avec respect, de même que la propriété et nous intervenons auprès de ceux qui contreviennent à cette ligne de conduite.

- Grounds:** Put all your garbage in the container next to the garage.
Put materials used during winter storage on your cradle so it stays with the cradle during summer.
Park your car on graveled areas only.
Used oil from your motor, used paint or gas etc. is your responsibility- remove it from the property.
The garage is meant to store items owned by the club only. All other items will be disposed off.
Lock all Clubhouse doors and gate if you are the last person to leave.
Dogs on club property must be on a leash.
- Terrains:** Veuillez déposer tous vos déchets, dans le conteneur près du garage.
Mettez le matériel utilisé durant l'entreposage d'hiver sur votre ber afin qu'il y reste durant l'été.
Stationnez votre voiture dans les espaces recouverts de gravier seulement.
Vous devez retirer du terrain toutes les huiles usées de votre moteur, la peinture, la gazoline, etc., que vous aurez répandues.
Le garage sert à entreposer ou à ranger des items qui appartiennent au club seulement. Le club se défera de tout objet ne lui appartenant pas.
Il faut verrouiller toutes les portes du Club ainsi que la barrière si vous êtes la dernière personne à quitter le Club.
Les chiens sur le terrain doivent être en laisse.
- House:** Clean up shower area after use. Wipe down sinks and counters after use.
Obtain executive permission before posting any material.
Turn lights off in washrooms. Close windows before leaving.
Items left in members' fridges for more than 1 week will be thrown out.
Clean and store your dishes after use. Dispose of full garbage bags & place new bags in container.
Avoid dragging mud into the building; use graveled walkways.
- Pavillon d'accueil:** Il faut nettoyer la douche, essuyer le comptoir et le lavabo de la salle de toilettes après utilisation.
Il faut avoir l'accord d'un membre du Comité exécutif avant de poster tout matériel.
Fermez les lumières dans les toilettes. Fermez les fenêtres avant de partir.
Tout ce qui sera laissé dans les réfrigérateurs au-delà d'une semaine, sera jeté.
Lavez votre vaisselle et rangez-la après utilisation. Jetez le sac d'ordures lorsqu'il est plein et placez-en un nouveau dans la poubelle.
Évitez de traîner de la boue à l'intérieur du pavillon d'accueil, utilisez les sentiers avec gravier.
- Vice Comm.** Only alcoholic beverages purchased at the bar are permitted on the premises.
Those purchased elsewhere can be consumed on your boat only.

- Vice Comm. Seules les boissons alcoolisées achetées au bar sont permises sur les lieux du Club.
Les boissons alcoolisées achetées ailleurs peuvent être consommées sur votre bateau seulement.
- Rear Comm. Club boats are to be used by authorized individuals only.
- Rear Comm. Les embarcations appartenant au Club doivent être utilisées par les membres autorisés seulement.
- Harbour: Mooring lines are to be minimum 1/2 inch in diameter. All mooring lines must be eye-spliced and have metal thimbles. Fenders are to be in proportion to the boat (approx 12 inch diameter for a 27-30 foot boat).
Minimum number of fenders - 6 per boat.
The harbour master's permission is needed to temporarily moor in a place other than your assigned slip
Use the sheer-leg for mast-work and pump-out only. Then clear out for the next person.
No permanent placement of electrical extensions on docks. Charge your batteries or use your power tools, then remove extension cords from docks immediately.
Boats entering the harbour have the right of way. Check before you cast off.
Do not speed in the harbour- Max speed 5 knots.
The placement and adjustment of mooring anchors and replacing of chains are the responsibility of the member.
Tie-off halyards and lines to accommodate those spending a night onboard.
- Port: Les amarres doivent avoir un minimum de ½ po. de diamètre. Toutes les amarres doivent être renforcées et avoir des bagues de métal. Les défenses doivent être proportionnelles au bateau (à peu près 12 po. de diamètre pour un bateau de 27 à 30 pieds).
Au minimum six (6) défenses sont requises par bateau.
Il faut la permission du Maître du port pour s'amarrer temporairement à un endroit autre que celui qui vous est assigné.
Utilisez la chèvre à haubans seulement pour installer et enlever votre mât ainsi que pour faire la vidange.
Par la suite laissez la place aux suivants.
Il est interdit d'avoir des extensions permanentes sur les quais. Chargez vos batteries ou utilisez vos outils électriques, puis retirez votre extension immédiatement.
Les bateaux qui entrent dans le port sont prioritaires. Soyez attentif avant de larguer les amarres.
La vitesse maximale permise dans le port est de 5 nœuds.
Les membres sont responsables de l'emplacement et de l'ajustement de l'ancrage des amarres de même que du remplacement des chaînes.
Détachez les amarres et les cordages pour accommoder ceux qui dorment à bord de leur bateau.
- Social: If you can not attend a party after having signed up, notify the social chair-person one week prior to the event or you will be billed
All guests are required to sign the visitor's book every time they visit the premises. (Maximum 5 times per guest).
- Activités sociales: Si vous ne pouvez participer à une activité sociale à laquelle vous avez souscrit, prévenez une personne du Comité social une semaine avant la tenue de l'événement, sinon vous aurez à défrayer les coûts de l'activité.
Tous les invités doivent signer le livre des visiteurs, chaque fois qu'ils visitent les lieux. (maximum 5 fois par invité).
- Membership: All new members are on a 2 year probation during which time their sponsors are to help them join the membership body and understand the concept that IPYC is a working club.
Associate/crew members are not permitted to sail a boat unless a senior member is on board.
A disagreement about billing is to be sent in writing to the executive committee, who will investigate and reply.
Do not pay any fees in cash without obtaining a receipt from the executive member responsible.

Tous les nouveaux membres ont une période probatoire de deux (2) ans durant laquelle leurs répondants doivent les aider à s'intégrer et à bien saisir le concept participatif du Centre nautique de l'Île Perrot. Les membres d'équipage associés ne peuvent naviguer à bord d'un voilier que s'il y a un membre senior à bord.

Tout désaccord concernant la facturation doit être signifié par écrit au Comité exécutif, lequel enquêtera et répondra relativement à ce désaccord.

Ne payez aucuns frais en argent comptant sans avoir obtenu un reçu du membre exécutif responsable.

Please address your questions or comments to a member of the executive group.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez les adresser à un membre du Comité exécutif.